

LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH 11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail : Ifsm@orange.fr Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik Secrétaire générale : Mme Marie-Josée Chahboub - Directrice : Mme Nataline Alessandrini

Conférence du mercredi 8 juillet 2015 LA RESPONSABILITÉ CIVILE, PÉNALE ET DISCIPLINAIRE DANS LE SECTEUR SOCIAL, SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Chacun, dès sa naissance, est responsable de ce qu'il fait, et de ce qu'il ne fait pas, même par inadvertance, imprudence ou négligence : la responsabilité va de pair avec la liberté. Chacun, dans sa vie privée et professionnelle, doit donc répondre de ses actes, et en assumer les conséquences, pénales, disciplinaires ou pécuniaires. Identifier les risques encourus permet aux professionnels de mieux s'en prémunir : l'administration des médicaments, le défaut de surveillance et la mise en danger de la vie d'autrui seront donc – ainsi que d'autres sujets tout aussi sensibles – traités de manière concrète et argumentée.

Nous verrons que les travailleurs sociaux ou médico-sociaux et les structures qui les emploient ont parfois tendance à se protéger maladroitement – dans le fond et dans la forme – de dangers imaginaires, sans prendre d'élémentaires précautions envers ce qui les menace réellement.

La délicate question du secret professionnel et de l'obligation de discrétion (mises en parallèle avec l'obligation de signaler les personnes vulnérables en danger) auxquels sont astreints certains acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social, sera traitée.

Cette conférence donnera les clés pour comprendre qui est responsable de quoi – et dans quelles limites – afin d'adapter, d'améliorer le fonctionnement des équipes et des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité...

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale (Dunod, coll. Guides de l'action sociale) et Le droit en action sociale (Dunod, coll. Maxi fiches).

2 conférences identiques de 3h le mercredi 8 juillet 2015 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00. Entrée payante : 35 euros pour la conférence seule ; 40 euros avec le livre Le droit en action sociale (Dunod, coll. Maxi fiches) offert. Nombre de places limitées, inscription obligatoire accompagnée d'un règlement.

Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale 11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org

	Coupon d'inscription à retourner :
	L.F.S.M. / Conférence du 8 juillet 2015 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris
M., Mme, Melle	
Fonction	
Adresse	
Tél. Fax	
e.mail	

Assistera à la conférence de \hdots 9h30 \hdots 14h00 / Inscription à la conférence seule \hdots avec un livre offert \hdots

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement.

Date limite de demande de remboursement : 8 juin 2015

Renseignements : Meggy Quinty - Tél. : 01 42 66 20 70 N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10